

OBJECTIF

- ▶ Mission exclusive des services d'incendie et de secours, la lutte contre l'incendie a connu de nombreuses évolutions ces dernières années, tant par l'émergence ou la modification des risques (matériaux de construction, nouvelle technologies...), que par le développement de nouvelles méthodes et de nouveaux outils.
- ▶ La protection des intervenants en opération a pour but de limiter au maximum l'impact d'une mission sur sa santé.

Elle repose sur la mise en œuvre totale ou partielle des trois piliers qui la composent :

- la sécurité ;
- le soutien sanitaire opérationnel ;
- la réhabilitation des personnels.

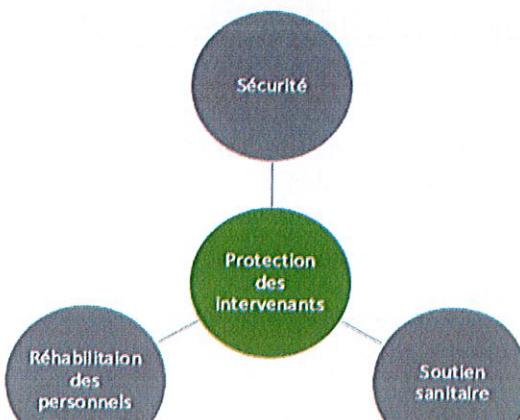


Schéma n°11 : les trois principaux domaines concernés par la protection des intervenants

SECURITE DES INTERVENANTS

- ▶ La sécurité des intervenants est l'ensemble des mesures prises visant à :
 - identifier les dangers auxquels sont soumis les intervenants ;
 - supprimer ou diminuer les risques ;
 - adapter les règles de protection collective et individuelle.

Le rôle des différents intervenants en matière de sécurité :

Chaque intervenant, à son niveau, est chargé en permanence de surveiller, évaluer et rendre compte des situations dangereuses.

Il importe de prendre en compte les autres services engagés sur la mission.

Face à un péril imminent, chaque intervenant doit réaliser les actions conservatoires qu'il estime nécessaire, il rend compte sans délai.

RISQUE D'EFFONDREMENT SUR INTERVENTION

Lecture bâimentaire / Evaluation

- ▶ La lecture du bâtiment permet :
 - d'apprécier les éléments favorables et défavorables au développement du sinistre ;
 - d'évaluer le comportement probable de la structure dans le temps vis-à-vis du feu ;
 - de guider la conduite de l'intervention.
- ▶ Les équipes de secours doivent disposer de clés de lecture leurs permettant d'optimiser leur compréhension de la situation :
 - l'âge du bâtiment par la présence de signes de vieillissement ou de détérioration ;
 - les matériaux de construction utilisés : ossature bois, maçonnerie, béton ou métallique ;

RISQUE D'EFFONDREMENT SUR INTERVENTION (suite)

Lecture bâimentaire / Evaluation

- le type de charpente : bois, acier, fermette ou traditionnelle ;
- les rénovations ou modifications effectuées : des pièces ou des sections complètes ont-elles été ajoutées ? A-t-on ajouté un bardage / revêtement extérieur ou des faux-plafonds ;
- charges permanentes : la charpente supporte-t-elle des équipements lourds ?

► Or, l'apparence extérieure des constructions peut être trompeuse. Par exemple :

- des bâtiments appartenant à une même typologie peuvent disposer de mesures constructives différentes selon leur date de construction ;
- les revêtements extérieurs peuvent masquer la structure porteuse du bâtiment.

MATERIEL DE SURVEILLANCE DES STRUCTURES

en service au SDIS 63

► Télémètre d'alarme (2 appareils) :

Le télémètre d'alarme réagit à des mouvements de 5 mm mesurés sur les masses potentiellement dangereuses : planchers, dalles, poteaux, façades...

► WAPS (1 appareil) :

Cet appareil comme le télémètre surveille les mouvements de 0,1 à 2,6°. Il surveille également les vibrations.



MOYENS A ENGAGER (en renfort)

- CU SD d'astreinte conformément au planning
- 1 SDE 2
- le matériel de surveillance

AUTRES FICHES A CONSULTER

► FAO :

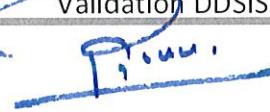
- Moy 16 "Unité Sauvetage Débâlement"
- Mat SD 11 "Procédure de mise en œuvre du télémètre d'alarme"
- Mat SD 17 "WASP"
- RENS 50, 51 et 52
- OPS 66, 67, 68, 70, 71 et 72

► Autre :

- GDO interventions sur les feux de structures
DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP du 16 mai 2018
- GTO établissements et techniques d'extinction
DGSCGC/DSP/SDDRH/BDFE/NP du 29 aout 2018

MEMENTO

- Une formation aux risques bâimentaire est destinée aux personnels des unités sauvetage débâlement. Cette formation permet d'effectuer une lecture complète du bâtiment et d'en évaluer tous les risques structuraux.
- Pour le département, 9 agents sont formés à cette spécification et une astreinte est assurée tous les jours. Voir planning SD.

| Rédacteur | Relecture | Date | Validation DDSIS |
|---|---|------------|---|
|  |  | 12/10/2020 |  |